

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 10 juin 2020

DELIBERATION

2020/23 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2020 A LA SECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 850 000 euros (huit cent cinquante mille euros) à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur.

Cette subvention vient en complément de la dotation annuelle de fonctionnement allouée à la Commune associée de Lomme afin d'être reversée à son CCAS.

La subvention de Lomme transite par le CCAS de Lille qui la versera au CCAS de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 850 000 euros à la section du Centre d'Action Sociale de la commune associée de Lomme pour son exercice 2020
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme